

Conseil Municipal du 23 février 2015

Excusés : V. Bonnet, X. Francisco (pouvoir à Gilles Gentaz)

Secrétaire de séance : Laurent Glad

Conseil en Energie Partagée : Les représentants du Plan Climat Energie mis en place par la CAPI et la Communauté de Commune des Vallons de la Tour présentent le dispositif qui doit obligatoirement de dérouler sur trois ans. La question de l'adhésion de la commune sera examinée lors d'un prochain conseil municipal.

Péri-scolaire – ajustement des intervenants : Deux modifications sont proposées. Au niveau de l'intervenant Gymnastique, l'Espoir Gymnique nous a fait part de sa difficulté. Actuellement chaque séance qui leur est payée sur la base de 30€ a un coût de revient de 32,00€. Proposition de s'aligner sur le coût de revient. En théâtre, l'animateur proposé par l'association Comos ne peut plus assurer ce créneau horaire. Un autre intervenant d'Eclosé a été sollicité. Il s'agit de « de quoi j'me mêle ». Par contre son intervention est plus chère, puisque le coût de revient est de 50,00€ de l'heure. Cette intervention est proposée jusqu'à la fin de l'année scolaire, puisque l'an prochain, Comos pourrait proposer une autre animatrice. (unanimité moins une abstention)

PEDT intercommunal : Information sur la démarche des communes du Val d'Agny. Finalement les communes déposeront en commun un PEDT intercommunal, dont les grandes lignes ont déjà été discutées. Il s'agit d'Eclosé-Badinières, Châteauvilain, Succieu, les Eparres, Sérézin de la Tour, Nivolas-Vermelle, auxquelles se joindraient deux autres communes hors Val d'Agny.

Jardins familiaux : Présentation en séance de l'avant-projet élaboré par le Cabinet BETIP, avant de le soumettre aux membres de l'association. Demande au bureau d'études de modifier encore les plans en positionnant les stationnements le long de la voirie et les douze premières parcelles sur la partie plate du terrain. Décision de déposer la demande de subvention à la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) sur la base de l'estimation de BETIP.

Investissement 2015 : Autorisation d'engager des dépenses avant le vote du budget. La loi permet d'engager 25% du budget de l'année précédente, en attendant le vote du budget. Proposition d'engager 25% en voirie et en bâtiments. (Unanimité moins une abstention)

Ralentisseur rue du Bas-Vermelle : Depuis l'ouverture du lotissement « Le Parc des Sapins » les mouvements d'enfants se rendant à l'école ont été augmentés. Après visite sur le terrain, la commission voirie a décidé d'installer un ralentisseur sous la forme de la pose de deux coussins berlinois, un peu avant l'entrée du lotissement quand on vient de la RD 1085. Coût de l'achat 2727,70€. M. Belony fait remarquer que la rue est étroite à cet endroit et qu'on n'aura sans doute pas la place de positionner les deux ralentisseurs côte à côte. Une esquisse sera faite avant la pose définitive. (15 pour, 1 contre et 2 abstentions).

Tarifs de l'accueil de Loisirs sans hébergement pour 2015 : sur la base d'une augmentation de 1%.

QF de 0 à 285€ : 4,34€ par jour, QF de 286 à 567 : 6,56€, QF de 568 à 727 : 8,90€, QF de 728 à 933 : 11,20€, QF de 934 à 1208 : 13,60€, QF de 1209 à 1326 : 16,26€, supérieur ou égal à 1327 : 17,40€, hors commune : 18,38€. (Unanimité)

Convention avec le Centre de gestion de l'Isère : Convention pour une mission de conseil en gestion des ressources humaines. (Unanimité)

Examen des subventions aux associations : Les subventions 2015 sont examinées. Elles seront validées lors du vote du budget 2015.

Nettoyage de printemps : La date retenue par le SMND est le samedi 28 mars au matin. Rendez-vous à 8h30 au Foyer Municipal. Information aux associations et aux écoles.

TUN 113 : la publication est différée après les élections départementales.

Tarifs du portage des repas à domicile pour 2015 : le CCAS de Bourgoin-Jallieu a porté le prix du repas à 12,00€. Décision de fixer le prix du repas à 9,80€ pour les personnes non imposables et non bénéficiaires d'une aide aux repas et à 12,00€ pour les personnes imposables ou bénéficiaires d'une aide aux repas.

Prime pour le recensement : Fixation d'une prime pour l'agent coordonnateur et d'une vacation pour un agent recenseur qui n'a pas assuré la totalité de la mission.

Commission culture : Le bilan des actions (exposition, programmation à la salle des fêtes) menées dans le domaine culturel est positif. Il y a eu une bonne participation des Nivolaisiens. La commission commence à travailler sur une programmation pour 2015-2016. Plusieurs rendez-vous sont pris : cérémonie pour la fête des mères le 29 mai à 19h, la fête du village le 4 juillet, le forum des associations le 5 septembre. Des démarches sont prévues pour demander pour la salle des fêtes le label « patrimoine en Isère » et pour une étude de la valeur patrimoniale du chemin de croix de l'église de Vermelle.

Déclarations préalables :

Osman Ayyildiz : parcelle AB 423, 1095 route Nationale 85, en zone Ui au PLU, Pour modification ouverture (création fenêtre en façade et bouche de ventilation sur toiture) dans un garage existant.

Certificat d'urbanisme :

Me Pagliaroli : Parcelles AH 125, 126, zone Ua au PLU, Blanc, bleu Bg et rouge RC au PPR, CU informatif sur terrain situé 3711 RD 1085.

Me Anne Muffat : parcelle AE 729, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, CU informatif sur maison 25 impasse du Tilleul.

Permis de Construire :

Hicham Tlohi et Nasira Tabai : parcelle AE 731, 73 rue de l'Hôtel de Ville, zone Ub au PLU, Bleu Bc au PPR, pour Construction de deux maisons individuelles

Mohamed Bouzid : parcelle AE 729, 25 Impasse du Tilleul, zone Ub au PLU, blanc et Bleu Bg1 au PPR pour permis modificatif portant le nombre de logements de 3 à 2, pose de 10 vélux, modification des ouvertures et prolongement de la terrasse avec construction d'un mur en retour.